

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, M. Roger MAJDALANI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARNIGNE, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Valérie BARDY, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN.

Etaient représentés :
Mme Ghislaine BICINI a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,
Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST,
M. Dominique BROSSARD a donné pouvoir à Gilles MAIGNANT.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 25 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

**04 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA
CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-33,

VU l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts,

Considérant que les statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur prévoient que chaque conseil municipal des communes composant la Métropole dispose d'au moins un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),

Considérant que chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire, et un représentant suppléant, afin d'assurer une continuité de représentation au sein de cette commission,

La CLECT est amenée à se réunir pour déterminer les conditions de neutralisation financière des transferts de compétences entre les communes membres et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à la désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant de l'assemblée municipale, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Sont candidats :

- . Monsieur Antoine VERAN en qualité de représentant titulaire,
- . Monsieur Roger MAJDALANI en qualité de représentant suppléant.

Sont désignés à l'unanimité :

- . Monsieur Antoine VERAN en qualité de représentant titulaire,
- . Monsieur Roger MAJDALANI en qualité de représentant suppléant.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Antoine VERAN.